

Budget 2018  
Allocution de Daniel Senesael, Député-Bourgmestre  
Leers-Nord, le 23/10/17

---

Une ténacité, ciment armé de l'effort, est racine de la prospérité

I. Introduction

A l'instar de l'ensemble des administrations publiques du pays, les pouvoirs locaux sont confrontés à la fois à un contexte socio-économique peu porteur et à la mise en œuvre de réformes influençant tant leurs sources de financement que leurs dépenses (réforme des pensions, implémentation des zones de secours, tax shift,...). Leur marge de manœuvre est en outre limitée par des engagements de retour à l'équilibre pris solidairement par l'ensemble des niveaux de pouvoir du pays dans le cadre du Pacte de stabilité budgétaire. A l'heure où l'Etat fédéral prend des décisions qui impactent les pouvoirs locaux sans respecter en contrepartie le principe de neutralité financière des décisions prises, les communes sont contraintes de réfléchir plus encore à l'opportunité d'engager chaque dépense afin d'éviter tout dérapage budgétaire et Estaimpuis n'échappe pas à ce phénomène. Plusieurs éléments illustrent cette situation :

- En matière de sécurité, qu'il s'agisse des zones de police ou de secours, la dotation fédérale est fixe et toutes les missions et normes nouvelles sont à charge des communes. C'est ainsi que nous devons assumer les charges liées aux zones de police et aux services d'incendie et zones de secours qui représentent respectivement des montants de 753.745 € (soit une augmentation de plus de 110.000 € par rapport à 2016) et 475.781 € (soit une augmentation de plus de 30.000 € par rapport à 2016). Notons également que dès la MB1 2018, il faudra prévoir un montant supplémentaire de 25.000 € ;
- Au niveau fédéral, je me dois de relever deux mesures qui handicapent fortement nos coûts salariaux :
  - D'une part, la non-intervention fédérale dans le financement des pensions communales (les pensions communales sont le seul régime de pension dans lequel le Fédéral n'intervient pas). Cette cotisation de responsabilisation des pensions des statutaires s'élève à 83 millions à répartir entre les communes wallonnes. A cela s'ajoute la réforme des pensions des pouvoirs locaux que le Ministre Bacquelaine souhaite voir appliquer au 1<sup>er</sup> décembre 2017 et qui implique dès 2018 un problème de trésorerie puisque le paiement à la Caisse des pensions devra maintenant être anticipé et que dès 2018, la cotisation de responsabilisation passera de 38% à 43% d'ici 2022,

ce qui se traduira pour Estaimpuis par un montant de 349.073 € en 2017 pour se fixer à 707.796 € en 2023.

- Et d'autre part, l'exclusion des agents contractuels communaux du bénéfice du tax shift social, qui se traduit par le fait que la réduction des cotisations patronales ne sera plus de 33 % mais de 25 %.

Evidemment, ces deux mesures valent aussi pour le CPAS et autres organismes dont nous avons la charge de transfert qui sera en hausse constante pour les prochaines années.

- Les conséquences du tax-shift adopté par le gouvernement fédéral qui va se traduire par une érosion progressive entre 2016 et 2021 de la base imposable de la taxe additionnelle communale à l'impôt des personnes physiques (soit une réduction de 8 à 10% du produit de l'IPP communal, ce qui peut être estimé pour Estaimpuis à une fourchette allant de 240.000 à 300.000 €). Ce tax-shift, c'est le transfert de l'impopularité fiscale vers l'échelon local puisque un montant de 94 millions d'euros devrait être pris en charge par les communes wallonnes ;
- Le Pacte de stabilité budgétaire (2013-2016) qui nous impose une participation à l'important effort d'assainissement budgétaire ;
- La limitation des allocations d'insertion pour les chômeurs de longue durée. Depuis 2015, et à la suite des mesures gouvernementales pour réformer le dispositif des allocations de chômage (mesures d'exclusion des chômeurs de longue durée et dégressivité des allocations) les dépenses en matière d'aide sociale assurées par les CPAS enregistrent de fortes pressions qui se traduiront comme l'an dernier par une augmentation de la quote-part communale dans le budget du CPAS de 116.000 € pour atteindre 836.300 €.
- Concernant les additionnels au précompte immobilier, les communes perdent 45 millions d'euros par défaut de mise à jour de la matrice cadastrale. Une honte quand on sait, quand on voit le désinvestissement du fédéral dans le personnel du service des Finances, ce qui peut se traduire pour Estaimpuis par un manque à gagner annuel de près de 150.000 €.

Malgré ces difficultés, nous pouvons nous targuer de vous présenter un budget communal plus réaliste que jamais qui s'inscrit dans la modernité. Ainsi, alors que de nombreuses communes ont du mal à équilibrer leur budget, avec à la clé pertes d'emplois et diminution de la qualité des services rendus à la population, voire même dans certains cas, leur suppression totale, le budget 2018 d'Estaimpuis se distingue par des investissements réfléchis et annoncés au service de l'ensemble de nos concitoyens tout en nous permettant de dégager un boni de près de 150.000 € signe de la gestion pérenne des deniers communaux.

Une fois encore, dans l'élaboration du budget, le Collège a fait preuve de rigueur, prudence et vision afin de favoriser la protection du citoyen, le développement durable, l'amélioration de nos infrastructures ainsi que le maintien de services publics de qualité. Et le budget que nous vous présentons aujourd'hui se trouve évidemment dans cette lignée.

## II. Dépenses ordinaires

### A. Objectifs à atteindre

#### 1. Personnel

Les dépenses du personnel représentent à Estaimpuis 6.315.622 € soit 46%, avec une augmentation de près de 270.000 € qui s'explique de plusieurs manières :

- a) la nomination et la statutarisation d'une quinzaine de membres du personnel qui entraîne une augmentation des charges patronales ;
- b) le renouvellement des contrats des 7 éco-cantonniers du 15 mars au 26 octobre 2018. Cela représente une période supplémentaire de 1 mois et demi par rapport à 2017 et donc une augmentation de 50.000 € ;
- c) le remplacement des malades et départs naturels à la retraite ;
- d) les nouvelles règles de financement des pensions de nos agents communaux.

#### 2. Fonctionnement

En 2017, le poste fonctionnement représentait à Estaimpuis 16 % alors que pour 2018, il s'élève à 15% (2.157.359 €) du total des dépenses. Cette diminution de la part des dépenses liées au fonctionnement est le résultat de la volonté du Collège communal de maîtriser au mieux cette fonction en réalisant des économies calculées, rentables et efficaces sur le plan économique.

#### 3. Transfert

Les dépenses de transfert s'élevaient en 2017 à 2.835.179 €. Pour 2018, le montant consacré aux transferts est en augmentation d'un peu moins de 125.000 € dont l'explication provient principalement de l'augmentation des charges liées aux zones de police et aux services d'incendie et zones de secours.

#### 4. Dettes

Pour rappel, nous avons décidé qu'en 2015 et 2016, nous ne recourrions pas à l'emprunt afin de diminuer notre dette et dès lors permettre les prélèvements de l'ordinaire vers l'extraordinaire afin de financer les investissements. La dette en 2014 s'élevait à 17,4 %, en 2015 à 16,3 %, à 15,7% en 2016, 15% en 2017 et 14 % en 2018. Vous constatez donc une

tendance dans la diminution, ce qui est évidemment positif. L'objectif ambitieux que nous nous étions fixé de réduire la part de la dette à 15% pour la fin de la législature sera dès lors atteint alors qu'en 2018 nous contracterons plusieurs emprunts pour un montant de 1.340.178 € sur le 1.857.000 autorisé, ce qui nous laisse une marge de manœuvre d'environ 500.000 €.

### B. Tendance

Le budget 2017 après MB3 se solde par un montant de dépenses de 15.206.000 € alors que le budget de 2018 soumis à votre vote ce jour présente 13.860.000 € de dépenses avec une ponction de prélèvement de **500.000 €**.

Un fonds de réserve ordinaire a été constitué et est maintenu à 773.185 €. Il sera augmenté de 250.000 € en MB1 2018 suite au courrier sollicité et reçu de l'IEG, ce qui confortera une fois encore nos prévisions d'un fonds de réserve établi à plus d'un million d'euros pour faire face aux difficultés futures.

### III. Recettes ordinaires

Les recettes communales ont une fois de plus fait l'objet d'un examen particulièrement attentif. Dans cette matière relevons trois éléments :

1. la faiblesse de rendement de notre taxe IPP (1% IPP / habitant d'Estaimpuis = 34,34 € et pour le cluster 40,81 €, soit une différence annuelle de 65.000 €), ce qui ne s'améliorera pas avec le tax-shift ;
2. le paiement tardif de notre précompte immobilier par l'Etat fédéral et revenu cadastral à revaloriser (100 centimes additionnels / habitant d'Estaimpuis = 6,71 € et le cluster 11,23 € soit une différence annuelle de près de 50.000 €) ;
3. la diminution de la taxe immondice de 5 € pour chaque ménage ce qui constitue évidemment une excellente nouvelle pour nos concitoyens mais qui impacte notre budget à hauteur de 21.990 €.

Malgré ces éléments, avec un montant de 14.005.549 € de recettes, nous parvenons à dégager un excédent de près de 149.000 €.

Cela s'explique par :

- la contribution du Fonds des communes de 3.705.000 € qui correspond à 27 % du total des recettes, une contribution largement supérieure par rapport à la moyenne du cluster et de la région. Cela s'explique notamment par notre politique volontariste en matière de logements publics qui est récompensée ;
- une augmentation du précompte immobilier de plus de 45.000 € par rapport à 2017 ;

- Etant donné la diminution significative des terrains à la vente sur notre entité, les recettes des dividendes de l'IEG connaîtront elles aussi une diminution constante. Toutefois, nous étions parvenus à négocier la perception de 4.000.000 € de la part de l'IEG répartis en six ans, ce qui nous permet d'acter une recette qui s'élève à un montant de 700.000 € pour l'année 2018 auxquels s'ajouteront des dividendes pour un montant de 250.000 € qui seront affectés en provisions de l'exercice ordinaire qui culminera ainsi à plus d'un million d'euros ;
- Grâce à l'implantation des 5 éoliennes sur le territoire de l'entité, nous bénéficions des recettes de la taxe sur les mâts qui s'élève à 12.500 €/ mât soit un total de 62.500 €.

Dans le cadre de ce budget, nous avons décidé une fois de plus de ne pas instaurer de nouvelles taxes pour le citoyen, ce dont les Estaimpuisiens pourront se réjouir.

#### IV. Prélèvement Extraordinaire

Comme nous l'avions annoncé l'an dernier, dans le budget 2018 que nous vous présentons, nous prélevons un montant de 500.000 € du budget ordinaire pour permettre cette année encore les investissements au service extraordinaire. Et une fois de plus, les investissements consentis pour un montant de 2.770.000 € au bénéfice de l'ensemble de nos concitoyens seront nombreux, variés et judicieux, preuve, pour paraphraser Johan Von Goethe, que l'on peut aussi bâtir quelque chose de beau avec les pierres qui entravent le chemin :

Ainsi, dans le cadre du PCDR, nous entamerons les travaux de réhabilitation de l'ancienne école de Bailleul en Maison des Associations ainsi que du cœur et des portes de Néchin. Nous poursuivons par ailleurs les démarches pour la construction de cinq logements pour personnes âgées à Saint-Léger et la création d'une Maison de l'entité à Estaimbourg et initierons le projet d'aménagement des portes et cœur du village d'Estaimbourg ;

Toujours dans le domaine du logement, nous poursuivons l'ancrage communal avec la création d'un logement au-dessus de l'école de Néchin et l'aménagement de trois logements dans le bâtiment de l'ancienne gendarmerie à Leers-Nord ;

En ce qui concerne la sécurité, nous procéderons à l'acquisition de boîtiers radar ou de radars tronçons afin de lutter contre la vitesse excessive sur nos routes ;

Afin de diminuer notre empreinte écologique notre plan d'investissement dans le photovoltaïque sera poursuivi avec l'installation de panneaux solaires sur différents bâtiments communaux. C'est toujours dans ce cadre, afin d'encourager la mobilité douce que des travaux de réfection de nos sentiers communaux seront poursuivis ;

Afin de préserver l'emploi sur notre territoire, nous procéderons à des travaux de rénovation du bâtiment abritant La Redoute ;

En ce qui concerne nos routes, nous poursuivrons le programme de réfection des voiries sans oublier la réfection des trottoirs dans les Cités des Heures-Clares ;

En ce qui concerne la petite enfance, les travaux d'agrandissement de la crèche « Le Petit Poucet » seront réalisés. Par ailleurs, le confort des élèves de l'école d'Evregnies et de leurs parents sera amélioré puisqu'il sera procédé à une extension de l'école et la cour, les accès extérieurs et le parking seront rénovés.

Une part de ce budget sera consacré à la culture notamment avec la rénovation de l'Ecole des Arts ou encore des travaux d'entretien du Château de Bourgogne qui accueille de nombreuses expositions gratuites tout au long de l'année ;

Le budget que nous vous présentons fait également la part belle au sport. C'est notamment dans ce cadre qu'un parcours santé sera installé le long du Canal à Saint-Léger, que la toiture du Complexe sportif de Néchin sera rénovée ou que les installations électriques du Complexe d'Estaimpuis et du Cercle Equestre seront mises en conformité. Par ailleurs, des montants ont été réservés afin de réaliser des aménagements aux complexes sportifs d'Estaimpuis et Estaimbourg, et que du mobilier sera acquis pour le club de foot de Néchin ;

Pour le confort de nos ouvriers et employés, l'acquisition d'un nouveau véhicule et de divers équipements et outils pour le Hall technique ont été prévus ainsi que l'achat de vélos triporteurs pour faciliter le travail de nos éco-cantonniers. Par ailleurs, il sera procédé au remplacement d'une partie du parc informatique au bénéfice des ouvriers et employés de l'administration communale ;

Enfin, une attention particulière sera portée aux cultes, avec la rénovation de l'église d'Estaimbourg et de son orgue, ainsi que l'aménagement de toilettes dans nos différentes églises.

## V. Conclusion

Chers Collègues,

La sagesse nous apprend que ténacité et persévérance sont mères du succès et filles de la réussite. L'équilibre budgétaire de notre commune est en permanence sous pression et dès lors, ce sont toujours des défis à relever : diminution continue de l'assiette de l'IPP suite au tax-shift, croissance du coût des pensions communales dont le régime doit être réformé et bénéficier d'une contribution du Fédéral, paupérisation de la population et son impact sur les dépenses sociales du CPAS, des services et infrastructures pour nos personnes âgées, évolution démographique et extension de notre crèche et de nos écoles,... Estaimpuis se veut être une fantastique capacité d'adaptation et d'innovation parce qu'en permanence chacun des élus est aiguillonné par nos concitoyens, par nos associations, par nos indépendants entrepreneurs, commerçants ou agriculteurs en demande d'une amélioration continue des

services de notre entité, celle du bien-vivre, du mieux vivre. Nous pouvons tous ensemble être les catalyseurs du civisme et de l'énergie créative de la participation citoyenne, nous devons ensemble poursuivre encore et toujours de revivifier la démocratie.

Pour conclure, chers Collègues, je citerai Chauvot de Beauchêne qui nous disait que « la modération a du bon en tout, surtout dans la réussite », tant il est vrai qu'il est peu de réussites faciles et d'échecs définitifs serai-je tenter d'ajouter. De cette législature, je souhaiterais retenir notre volonté indéfectible d'œuvrer chacun avec ses sensibilités, avec son dynamisme, avec son savoir-faire, d'œuvrer ensemble avec conviction pour l'ensemble des Estaimpusiennes et Estaimpusiens.